KWZ 932 F
CalcFoam Forte

Instructions de sécurité pour les travailleurs / Information sur le produit

Information sur le produit

Propriétés
Nettoyant basique acide et moussant. Pour le détartrage périodique des salles de bains, douches, toilettes, etc. Adhère bien aux surfaces verticales. Idéalement utilisé avec des appareils à mousse.

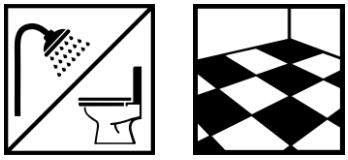

Utilisation
Appliquez de la mousse. Frottez avec un tampon blanc. Permettre d'agir brièvement. Rincez abondamment à l'eau.

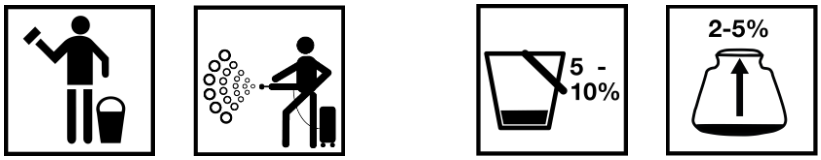

pH:

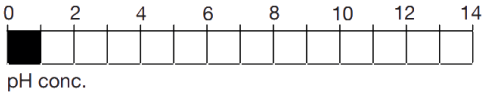

Instructions de sécurité pour les travailleurs

Utilisation de la substance/du mélange: Produit de nettoyage / Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Composants: Acide phosphorique, No.-CAS 7664-38-2, No.-CE 231-633-2 / Acide méthylsulfonique, No.-CAS 75-75-2, No.-CE 200-898-6

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Danger
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mesures de protection et instructions

P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Protection respiratoire: En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].
Protection des mains: Gants de protection conformes à EN 374. Gants en latex. Temps de percée: > 8 h.
Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
Protection de la peau et du corps: Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Comportement en cas d'urgence

Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler d'aérolsol / de brouillard.
Moyens d'extinction appropriés: Eau. Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.
Méthodes particulières d'intervention: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Premier Secours

Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse : [24h/7d]
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Elimination adéquate

Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.